



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-cinq et le 30 juin à 14h15

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Président.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				BIZIOU	Mariama	X			
RUIZ	Arlette	X				HOURS	Brigitte		X		
GUEMENE	Françoise	X				LEURQUIN	Bruno		X		
SCHILLINGER	Martine		X			SALONE	Aurore			X	
BONESSO	Paul		X		A RUIZ	TENSA	Joëlle			X	
HOURS	Cyrille		X			CAVALLARO	Sylvie		X		
GRATTAPAGLIA	Mireille	X				IBANEZ	Marion		X		
BREMOND	Martine	X						06	07	02	

Membres en exercice : 15

Présents : 06

Absents : 09

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 01

Absents excusés sans procuration : 06

Autres absents : 02

Secrétaire de séance : Arlette RUIZ

Délibération du Conseil d'Administration n°2025-06-30-03

Objet : Approbation du Compte Administratif 2024 du budget du CCAS

Le Conseil d'Administration désigne Madame Arlette RUIZ, Vice-Présidente, président de séance, délibérant sur le compte administratif du budget du CCAS de la commune pour l'exercice 2024, dressé par Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire et Président du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

La Présidente de séance donne acte au Conseil d'Administration de la présentation faite du compte administratif, dont l'intégralité a été exposé aux Administrateurs préalablement, qui a été présenté en séance.

Les éléments financiers de cette reprise de résultat sont les suivants :

En section d'investissement :

L'exécution retenue pour la section d'investissement se porte à hauteur de :

- 0,00 € en dépenses
- 435,41 € en recettes
- soit un solde d'exécution brut excédentaire de + 435,41 € €.

En intégrant le solde d'exécution reporté n-1 (R001) qui se portait à + 11 871,53 €, cela porte le solde d'exécution de la section d'investissement à + 12 306,94 €.

- **Il n'y a pas de restes à réaliser (RAR),**

En section de fonctionnement :

L'exécution retenue de la section de fonctionnement pour 2024 se porte à hauteur de :

- 39 539,30 € en dépenses,
- 40 797,00 € en recettes,
- Soit un résultat brut de fonctionnement sur l'exercice 2024 excédentaire de :
+ 1 257,70.
- En intégrant l'excédent reporté de 2023 (R002), soit 15 669,71 €, cela nous donne un **résultat brut cumulé** de la section de fonctionnement pour 2024 excédentaire à hauteur de : + 16 927,41 €

La Présidente de séance constate les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire et Président du CCAS, quitte la séance pour le vote d'adoption du Compte administratif 2024 du budget du CCAS de la commune.

LE CONSEIL d'ADMINISTRATION : Ouï l'exposé de la présidente de séance et après en avoir délibéré :

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser suivants :

Section Investissement :

Dépenses :	Néant
Recettes :	Néant

- **ARRETE** les résultats définitifs du Compte Administratif 2024 du budget du CCAS tels que ci-dessus et selon le document intégral joint en annexe à la présente.

- **ADRESSE** la présente délibération à Monsieur le Préfet du Var pour information et enregistrement.

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

**La Première Adjointe,
Vice-Présidente du CCAS**

Présidente de séance



RUIZ